

Règlement du Jeu-concours « Qui Veut du Fromage » sur Marmiton

Votre participation au Jeu signifie que vous acceptez d'être lié par les termes du présent document (le « Règlement»). Les documents publicitaires relatifs au Jeu, notamment toutes les informations sur la marche à suivre pour y participer, font également partie du Règlement. Dans l'éventualité d'un conflit entre les conditions énoncées dans des documents publicitaires et les conditions du présent Règlement, ces dernières feront foi.

1. L'Organisateur de ce Jeu est Aufeminin.com, Société Anonyme au capital de 1 796 180,40 €, dont le siège social est situé au 8 rue Saint-Fiacre, 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 423 780 113.
2. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans et résider en France. Les employés et les agents d'Aufeminin.com, de Qui Veut du Fromage, leurs filiales, ainsi que les membres de leurs familles proches et de leurs foyers, et toute personne liée de quelque façon que ce soit à l'organisation ou à l'exécution du Jeu ne sont pas autorisés à participer. Aufeminin.com se réserve le droit d'exiger des participants qu'ils prouvent qu'ils sont autorisés à participer à ce Jeu. S'il s'avère que les Gagnants ne remplissent pas ces critères, Aufeminin.com, se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant et d'exiger que ce prix soit rendu si déjà remis.
3. Le Jeu débute à heure de France, le 3 mars 2014 et toute demande de participation doit être reçue avant la date de clôture du Jeu fixée au 31/12/2014.
4. La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer au Jeu, vous devez remplir le questionnaire à l'adresse URL suivante : <http://www.marmiton.org/part/qui-veut-du-fromage/concours.aspx> (le « **Site Web** »).
5. Le Jeu sera présenté sur [marmiton.org](http://www.marmiton.org/part/qui-veut-du-fromage/concours.aspx) à l'adresse URL suivante : <http://www.marmiton.org/part/qui-veut-du-fromage/concours.aspx>. Pour participer au Jeu, vous devez entrer votre nom, prénom, adresse électronique, adresse postale et numéro de téléphone à l'aide du formulaire d'inscription disponible en ligne. Vous devez indiquer la bonne réponse à la question posée (la question du jeu-concours sera changée à chaque temps fort du partenariat Qui Veut du Fromage – Marmiton). Chaque réponse envoyée est soumise aux équipes aufeminin.com. L'utilisation de script, macro ou tout système automatisé pour participer au Jeu est interdite et les demandes de participation soumises (ou semblant avoir été soumises) à l'aide d'un tel système seront considérées nulles. Toute participation illisible, incomplète ou frauduleuse sera rejetée. Les participants peuvent participer une [1] fois au Jeu. Toute participation supplémentaire pourra être rejetée. Les participants ne peuvent gagner qu'un seul prix par personne, quel que soit le nombre de demandes de participation envoyées.
6. Le prix à gagner est composé de la façon suivante : à chaque actualisation du jeu-concours, 1 dotation principale (article de cuisine ou électroménager d'une valeur de 150€) et une dizaine de dotations secondaires (fascicules de recettes, mini-réveils...) sont offerts.
7. Le gagnant sera sélectionné par les équipes de aufeminin.com sur la base de sa réponse à la question annoncée dans le jeu-concours. Le gagnant sera sélectionné dans les 10 jours suivants la clôture du jeu concours à Paris dans les locaux de la société Aufeminin.com 8 rue Saint Fiacre 75002 et sera effectué informatiquement sous la supervision de SCP Rouet Maget, huissiers de justice associés, 129 bd du Montparnasse 75006 Paris ou manuellement par le représentant de la SCP Rouet Maget, huissiers de justice associés, 129 bd du Montparnasse 75006 Paris.
8. Les gagnants seront avisés au plus tard le 10 janvier 2015 par l'adresse électronique : operations@aufeminin.com. Il pourra être demandé aux Gagnants de présenter une pièce d'identité en cours de validité pour pouvoir recevoir leur prix. Les dotations seront envoyées aux Gagnants par voie postale à l'adresse fournie lors de l'inscription, selon le choix retenu par Aufeminin.com. Si les messages envoyés aux Gagnants ne peuvent être acheminés ou si les Gagnants refusent de fournir ou ne peuvent fournir une adresse postale valable pour recevoir leurs prix avant le 10 janvier 2015, Aufeminin.com se réserve le droit d'effectuer un autre tirage au sort pour attribuer le prix à un autre participant. S'il apparaît après constitution des fichiers des Gagnants qu'un doute existe sur l'exactitude d'un quelconque élément des coordonnées fournies par l'un des Gagnants, Aufeminin.com se réserve le droit de demander toutes pièces justifiant des noms, adresse et numéro de téléphone. A défaut, les coordonnées seront considérées comme nulles et ne pourront donner

lieu à l'obtention des prix. Si le Gagnant n'a pas réclamé son prix avant la date spécifiée dans le message leur notifiant l'obtention du prix, Aufeminin.com se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort dans les mêmes conditions, afin d'attribuer le prix à un autre participant ou simplement annuler le prix.

9. Dans l'éventualité où, pour des raisons indépendantes d'Aufeminin.com, Aufeminin.com ne serait pas en mesure d'attribuer les dotations telles que décrites dans le présent Règlement, Aufeminin.com se réserve le droit d'attribuer un prix d'une nature similaire et d'une valeur équivalente, ou, à sa seule discrétion, le montant correspondant à ce prix. Il ne sera attribué par Aufeminin.com aucune contre-valeur en espèces, ni bien ou service, en échange des lots gagnés. Aufeminin.com ne saurait, en dehors des hypothèses d'application des garanties légales le cas échéant applicable, être tenue responsable de tout incident pouvant survenir pendant la jouissance des lots. Aufeminin.com ne sera pas responsable de l'impossibilité pour un Gagnant d'utiliser son lot.
10. En prenant part au Jeu, et en approuvant le présent Règlement, les participants acceptent que leur nom figure sur des supports publicitaires en ligne (sites internet d'aufeminin.com) en lien avec le Jeu, dans le monde entier et pendant un (1) an à compter de la date de leur participation, sans autre référence, paiement ou compensation supplémentaire. Les détails relatifs aux Gagnants seront également mis à la disposition des participants et du public sur demande par envoi d'un message à l'adresse mail : operations@aufeminin.com au plus tard le 10 janvier 2015.
12. En acceptant le Règlement, vous acceptez qu'Aufeminin.com recueille et traite les données personnelles des participants afin d'effectuer le Jeu et que ces données seront divulguées aux agents et filiales (y compris en dehors de l'Espace économique européen) d'Aufeminin.com dans la mesure où cela est nécessaire pour effectuer le Jeu, y compris pour la livraison du prix aux Gagnants, conformément aux lois et exigences applicables en matière de protection des données personnelles. Si les participants ne fournissent pas la totalité des renseignements obligatoires demandés pour prendre part au Jeu, ils ne pourront pas participer à celui-ci. Les noms et autres données personnelles des participants fournis lors de leur inscription au Jeu seront recueillis et stockés par Aufeminin.com et ses filiales (y compris celles en dehors de l'Espace économique européen) et conservés conformément à la politique de respect de la confidentialité applicable alors en vigueur (voir <http://www.aufeminin.com/aide/conditions-d-utilisation-n73462.html>) Les participants quels qu'ils soient peuvent à tout moment avoir accès à leurs données personnelles et en demander la mise à jour ou la modification à l'adresse operations@aufeminin.com. Les participants peuvent également demander à ce que leur candidature soit annulée pour motifs légitimes. Tout participant peut demander la suppression de ses données personnelles, à condition de fournir un motif légitime. Tout participant peut également s'opposer au traitement de ses données à des fins marketing.
13. Aufeminin.com se réserve le droit de modifier, annuler, interrompre ou suspendre le Jeu dans sa totalité ou en partie, à leurs seules discrétions, s'il s'avère que le Jeu ne peut être effectué comme indiqué dans le présent Règlement, ou encore dans l'éventualité d'un virus, d'un bogue informatique ou d'une intervention humaine non autorisée ou de toute autre cause échappant au contrôle d'Aufeminin.com et susceptible de corrompre ou d'affecter la gestion, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Jeu. Ni Aufeminin.com ni aucune de ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toutes conditions, circonstances, pertes, pannes ou tous retards causés par des événements échappant à leur contrôle, tels que (mais sans s'y limiter) les actions ou manquements de tout prestataire choisi pour fournir le prix, ou qui pourraient entraîner la perturbation ou la corruption du Jeu, ou causer la perte ou la détérioration du prix lors de sa transmission aux Gagnants.
14. Sauf en cas de négligence ou faute avérée de leurs part, Aufeminin.com ne pourra être tenue responsable de toute détérioration ou perte résultant de la participation des candidats au Jeu ou de leur acceptation et/ou utilisation du prix, ou de toute panne de nature technique, matérielle ou logicielle, connexion réseau perdue, défectueuse ou indisponible ou difficulté de quelque sorte que ce soit susceptible de limiter ou de réduire à néant leur capacité à participer au Jeu. Aufeminin.com ne saurait être tenue responsable de toute participation perdue, détériorée, endommagée, incomplète, illisible ou inexploitable de quelque façon que ce soit. Une preuve d'envoi ne pourra constituer une preuve de réception par Aufeminin.com d'une demande de participation donnée. Aucune disposition du présent Règlement du Jeu ne pourra limiter de quelque façon que ce soit la responsabilité d'Aufeminin.com en cas de décès ou de blessure personnelle suite à une négligence

ou une faute de leurs parts ou pour toute autre question où la responsabilité ne peut être limitée d'un point de vue juridique.

15. Tout participant prenant part ou tentant de prendre part au Jeu d'une façon qui, selon l'évaluation raisonnable d'Aufeminin.com serait contraire au présent Règlement, ou qui par nature serait injuste par rapport aux autres participants (notamment, mais sans s'y limiter, en intervenant dans l'organisation du Jeu, en trichant, en piratant, en trompant ou en ayant recours à toute autre pratique déloyale comme le fait d'importuner, de malmener, de menacer ou de harceler tout autre participant ou Aufeminin.com et/ou l'un de ses agents ou représentants) pourra être exclu du Jeu à la seule discrétion d'Aufeminin.com. De plus, si de telles actions entravent de façon significative le Jeu, Aufeminin.com, pourra, à sa seule discrétion entreprendre toutes les démarches, si cela est jugé raisonnablement nécessaire pour la résolution des problèmes découlant de ces actions.
16. Toutes les décisions d'Aufeminin.com relatives au Jeu sont définitives. Aufeminin.com n'entamera aucune correspondance avec les participants.
18. Ce Règlement du Jeu est enregistré auprès d'un huissier à la SCP Rouet Maget, huissiers de justice associés, 129 bd du Montparnasse 75006 Paris. Il est disponible sur le Site Web et peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par écrit à operations@aufeminin.com avant la date de clôture du Jeu.
19. Pour les formulaires valables, les frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu et/ou à la demande d'un exemplaire du présent Règlement peuvent être remboursés sur simple demande envoyée à operations@aufeminin.com sauf pour les personnes qui ont souscrit un abonnement illimité à Internet par ADSL ou câble, sur la base des conditions suivantes : remboursement forfaitaire sur la base de la durée moyenne de connexion et du tarif réduit moyen proposé par les fournisseurs Internet sur le marché, jusqu'à un maximum de 1 euro (y compris le coût de cette demande).
20. Le présent Règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges et réclamations liés au Jeu ou aux présentes Modalités relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français.